

JÉRUSALEM ET LES LIEUX SAINTS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Nations Unies adopta, pour la troisième fois le 9 décembre 1949, une résolution recommandant que Jérusalem et un certain nombre de centres et villages environnants, y compris Bethléem, soient placés sous un régime d'administration internationale.

La résolution de 1947

Lorsque, en novembre 1947, l'Assemblée proposa son premier plan de partage de la Palestine en segments arabes et juifs qui devaient être respectivement incorporés dans des États arabe et juif sous le signe d'une étroite union économique, la région de Jérusalem était désignée comme une entité politique distincte au sein de l'union économique, située au cœur du plus étendu des segments arabes de Palestine. La ville et ses environs devaient être administrés au nom des Nations Unies par un gouverneur relevant du Conseil de tutelle en vertu d'un statut particulier qui serait rédigé par ce dernier. Après dix ans, l'ensemble du plan serait examiné à nouveau par le Conseil de tutelle.

Les Arabes, qui voulaient un État palestinien unitaire, rejetèrent le plan, mais l'Agence juive de Palestine l'accepta. Celle-ci trouvait sans doute qu'il valait la peine d'accepter, pour Jérusalem, un contrôle international qui serait soumis à une révision au bout de dix ans et permettrait éventuellement l'érection définitive d'un État avec le concours des Nations Unies. Du reste, les troubles de Palestine rendirent impossible l'application du statut proposé par le Conseil de tutelle.

La résolution de décembre 1948

Un an plus tard, à Paris, l'Assemblée recommanda de nouveau que la région de Jérusalem fût soumise au contrôle effectif des Nations Unies. Cette fois, c'est la Commission de conciliation pour la Palestine, et non le Conseil de tutelle, qui fut chargée de préparer dans le détail un plan destiné à mettre Jérusalem sous un régime permanent de contrôle international. La région devait faire l'objet d'un traitement spécial et distinct de la part du reste de la Palestine, en vertu d'un plan qui accordait à certains groupes désignés le maximum d'autonomie locale compatible avec le statut international spécial de Jérusalem.

De même qu'en 1947, les Arabes s'opposèrent à ce que fût créé en Palestine autre chose qu'un État unique englobant Jérusalem. De récents événements survenus en Palestine avaient contribué à modifier l'attitude des Juifs. Les dernières semaines de l'occupation britannique de Jérusalem avaient été marquées par une succession presque ininterrompue d'actes de violence de la part des Arabes et des Juifs. Lorsque les forces britanniques se retirèrent, Arabes et Juifs cherchèrent à s'emparer de la ville. Les Arabes purent établir leur autorité sur l'est de la ville (la vieille partie emmurée), dont les résidents juifs finirent par être évacués en vertu d'un accord. Les Juifs, de leur côté, prirent possession de l'ouest de la ville (la partie nouvelle), composée des quartiers d'habitation plus étendus, dont les habitants arabes avaient été chassés, et pratiquèrent à travers le territoire arabe un corridor qui reliait la